



**Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ALLIER

**Résultats épreuve d'admission examen TAXI / VTC
3 mars 2026 - département de l'Allier**

N°dossier	Métier	Résultat
00005614	TAXI	ADMIS
00005951	TAXI	ADMIS
00010865	TAXI	ADMIS
00041534PF1	VTC	AJOURNÉ
00042921PE1	TAXI	ADMIS
00044193PE1	VTC	ADMIS
00045348PE1	TAXI	AJOURNÉ



Moulins, le 06 mars 2026

Dominique DIAT
Présidente de la CMA Allier

Pour rappel : la Préfecture est en charge d'instruire a posteriori la demande de carte professionnelle nécessaire pour l'exercice de l'activité.

Nombre d'inscrits	7
dont nombre de Taxi	5
dont nombre de VTC	2
Nombre de participants	7
dont nombre de Taxi	5
dont nombre de VTC	2
Nombre d'ajournement faute de place	0
Note moyenne obtenue à l'épreuve (hors ajournés pour motifs précisés dans le Règlement d'examen – article IV.8)	14,5/20
Taux de réussite moyen	71,43 %
Nombre de VTC admis	1
Nombre de taxis admis	4

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MOULINS

7 rue Emile Guillaumin
CS 41703
03017 Moulins Cedex

MONTLUÇON

2 rue Frédéric Mistral
03100 Montluçon

VICHY

1 rue Grangier
03200 Vichy